



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

PESTICIDES : 4+2=6 ! FNE AURA OBTIENT LA PROTECTION DES POINTS D'EAU DANS 6 DEPARTEMENTS

Le 19 novembre, le juge administratif de Grenoble emboîte le pas sur la décision du juge de Lyon un mois plus tôt. Tous deux donnent unanimement raison à France Nature Environnement et enjoignent l'Etat à mieux protéger des pesticides les points d'eau des départements de l'Ain, l'Ardèche, la Loire, le Rhône, l'Isère et de la Haute-Savoie.

L'enjeu : l'eau que nous buvons, nos milieux aquatiques et notre santé

L'enjeu n'était rien de moins que de protéger l'eau que nous buvons des pollutions des pesticides, l'indispensable vie dans nos nombreux milieux aquatiques et la santé des populations exposées.

En 2017, le ministre de l'agriculture demandait aux préfets d'identifier les « points d'eau » le long desquels l'utilisation de pesticides devait être interdite. En Auvergne Rhône-Alpes, les préfets n'ont retenu qu'une stricte définition des points d'eau figurant sur les cartes IGN. Ils ont **sciemment écarté tous les cours d'eau et points d'eau tels que les mares, étangs, zones humides...** Ils ont également **ignoré les périmètres de protection de captage d'eau potable**. Largement insuffisant !

France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes a immédiatement **alerté le préfet de région et les préfets de département** sous son autorité. L'Etat n'a donné **aucune réponse**. **FNE AuRA a dû faire appel à la justice** comme dernier moyen de faire valoir l'intérêt général et la santé publique.

Des actes maintenant !

Les pesticides sont présents partout dans l'eau, tous les cours d'eau sont contaminés et quasiment toutes les nappes phréatiques. **Les pesticides y tuent** non seulement l'indispensable vie aquatique mais ils sont **dangereux pour notre santé** (le danger est même notifié sur les notices des produits utilisés).

Monsieur Pascal Mailhos, préfet de notre région, nous attendons désormais de vous d'ordonner aux préfets de département de **compléter sans délai les arrêtés jugés insuffisants, ainsi que ceux de la Drôme, de la Savoie et des départements auvergnats** (l'illégalité de ces arrêtés étant certaine pour les mêmes raisons). Nous attendons également de vous de **protéger tous les milieux naturels** (ruisseaux, fossés, sources, mares, étangs, zones humides, périmètres de protection de captage rapprochés, sites Natura 2000, milieux humides et aquatiques...) qui alimentent nos rivières et nos nappes phréatiques des dégâts avérés des pesticides.

Pour Eric Feraille, Président de FNE AuRA : « Le danger est là. Les rouleaux compresseurs des lobbys de l'agrochimie et de l'agriculture continuent leur « travail » et montrent les crocs. Plus de 970 000 citoyens signent l'appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse [Nous voulons des coquelicots](#) (20 000 nouveaux pétitionnaires chaque semaine). Des dizaines de maires prennent des arrêtés de protection par rapport aux pesticides... Messieurs les préfets, n'est-il pas de votre devoir de nous protéger et de protéger nos milieux naturels ? Aujourd'hui, nous demandons des décisions fortes et s'il le faut, nous saisissons la justice pour inaction de l'Etat. ».

Contact presse :

Eric Feraille, Président de FNE AuRA
06 22 23 42 33.